



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023 A 19 HEURES

Présents : Alain CHIGROS, Mary COURTIAL, Océane DE DIOS, Annie DELAIR, Alain GAUCHET, Sylvie GAYDIER, Laurys LE MARREC, Guillaume MITON, Rodolphe PORCHERON

Absents : Céline BIGAY, Ségolène JUILLARD, Robert MARLHOUX, Geneviève POULAIN, Gérald TOURRAILLE, Chantal SOLEILLANT

Procurations : Gérald TOURRAILLE a donné procuration à Alain CHIGROS, Geneviève POULAIN a donné procuration à Océane DE DIOS et Céline BIGAY a donné procuration à Laurys LE MARREC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir un ou une secrétaire de séance. A l'unanimité, Annie DELAIR est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2023

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023, tenue en mairie de Coudes.

2. Modification des statuts Territoire d'Energie

Délibération n° 010/2023 : Modification des statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndicale de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de Coudes adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra ;

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés
- De donner, dans ce cadre, au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires

3. Dossier Demande de subvention F.I.C

Délibération n° 011/2023 : Dossier F.I.C – Grosses Réparations Pont Suspendu Coudes / Parent

Initié par le plan de relance en décembre 2020, le Programme National Ponts accompagne les collectivités pour une meilleure connaissance et un meilleur entretien de leurs ouvrages d'art.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023 A 19 HEURES

Piloté par le Cerema, il apporte une réponse au constat du rapport d'information du Sénat sur la situation des ponts en France (2019). Le rapport pointait la méconnaissance du patrimoine des communes et alertaient sur les risques liés à un manque de surveillance et d'entretien.

Dès janvier 2021, un vaste programme de recensement et d'évaluation des ouvrages est proposé à près de 28 000 communes pour bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation de l'état de leurs ponts. 11 500 s'engagent dans ce dispositif qui leur permet d'accéder à « un carnet de santé » de leurs ouvrages. Plus de 42 000 carnets de santé leur ont été remis. La commune de Coudes en fait partie.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de F.I.C pour entreprendre les grosses réparations du Pont Suspendu Coudes / Parent.

L'aménagement doit :

- Permettre de remettre en conformité le pont à tablier en remplaçant les câbles et réalisant une reprise ponctuelle du revêtement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ces travaux
- Décide de déposer un dossier de subvention F.I.C au titre de l'Aménagement de bourg

Plan de financement :

Tendeurs et câbles	en attente devis modifié
Revêtement	5 206,25 €

TOTAL :

Total Partie Coudes

Subventions :

F.I.C 2023

Autofinancement

TOTAL :

4. Divers

- **Inscription à « Ma commune au Naturel »**

Le Conseil Municipal valide l'inscription de la commune à « ma commune au Naturel ». Grâce à cette démarche, la commune fait connaître son engagement et le travail réalisé par l'équipe municipale, les agents et même les habitants de la commune sur ces thématiques et contribue ainsi à renforcer l'image de la commune et celle du département.

Chantal SOLEILLANT propose de suivre le dossier avec l'appui de la secrétaire.

- **Point Commission finances**

Monsieur le Maire présente tous les devis reçus en Mairie concernant divers projets et propose à l'ensemble du Conseil Municipal de prioriser ces dépenses :



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2023 A 19 HEURES

- Devis non validés pour 2023 :
 - Devis terrain de pétanque
 - Devis pour isolation phonique de la salle du Conseil Municipal
 - Devis pour LED Mairie
 - Devis alarme incendie concernant les bâtiments Maison des Associations, Eglise, Stade, Maison de la Source

- Devis en attente de validation :
 - Devis LED Maison des Associations
 - Devis réparation plafond salle des professeurs
 - Devis alarme incendie pour les bâtiments Ecole – cantine – local technique – Mairie
 - Devis enrobé Impasse des Alizés
 - Devis concernés par les dossiers de subvention

- Devis validés :
 - Devis arbres Espace Marius CHIGROS
 - Devis estrade + chaises

➤ **Point Abattage arbres au-dessus du parc de jeu Vieille rte d'Issoire**

Un courrier a été envoyé au riverain qui s'est plaint pour lui expliquer la situation.

La séance est levée à 20 h 30.